

EN PARLER



Toute personne qui laisse
un message téléphonique,
mail ou SMS sera contactée

ARRÊTONS
LES
VIOLENCES

**VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES,
RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER**

Centre d'information des droits des femmes et des familles

Permanence téléphonique : 07 67 96 89 22

les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 10h15 à 11h

les mardis et jeudis : de 15h à 16h

06 47 98 47 45

les mercredis : de 13h à 17h

les vendredis : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Permanence par mail : strasbourg@cidff67.fr

SOS Femmes Solidarité - Accueil de jour départemental

Permanence téléphonique : 03 88 24 06 06 du lundi au vendredi de 9h à 12h

Permanence par mail : adj@sosfemmessolidarite67.org

SOS Aide aux Habitants - Réseau France Victimes

Service d'Aide aux Victimes

Tel : 03 88 79 79 32 et par mail : contact@sos-aide-aux-habitants.fr

Accès au droit et écrivain public

Tél. : 03 88 79 79 30 et par mail : accueil@sos-aide-aux-habitants.fr

Viaduc 67 - Réseau France Victimes

Service d'Aide aux Victimes

Tel : 06 30 53 64 65 et par mail : sav@viaduc67.org

Accès au droit et écrivain public

Tél. : 06 30 53 64 65 et par mail : contact@viaduc67.org

17

Appeler Police Secours

Victimes et/ou témoins,
composer le 17 en cas d'urgence.

En cas de violences et d'urgence
nécessitant une intervention des forces de
l'ordre : contacter le **17** ou le **112**



Appeler le 3919

Pour recevoir de l'aide
anonymement et
gratuitement.

Pour une écoute et des conseils,
accessible du lundi au samedi
de 09h00 à 19h00



114

Signaler des violences en cas de danger
par SMS au 114

Quand on ne peut pas parler alors qu'on
est en danger. Des agents de régulation
gèrent l'appel et contactent les services
d'urgence : Police, gendarmerie, SAMU ou
sapeurs-pompiers.



Signaler en ligne

Pour signaler une violence
anonymement et gratuitement
24/7.

Pour signaler et bénéficier d'assistance
et de conseils, tchater sur la plate-forme
de signalement en ligne, dont les messages
ne sont pas traçables

arrêtonslesviolences.gouv.fr
<https://www.service-public.fr/cmi>